Habitat adaptable

La CEE ne dort pas

Intéressant colloque en Hollande

La roue aurait-elle été découverte deux fois? Nous n'aurions en tout cas jamais pensé que les Hollandais aient une vue presque identique à la nôtre en matière de construction adaptable (cf. Bulletin 14/89). C'est donc avec une certaine appréhension initiale que nous primes part au Symposium "Aanpassbaar Bouwen" de Nunspeet, organisé par l'association faîtière des coopératives de construction des Pays-Bas (Nationale Woningraad, NWR) avec la coopération de la commission de la CEE. Soit dit en passant, nous étions les deux seuls originaux n'appartenant pas à la Communauté! Un honneur pour le Centre suisse dans cet aéropage international...

La première journée de ce colloque (qui se tenait dans le Centre de conférences de la NWR) fut consacrée à l'exposition générale du sujet, développée surtout par les Hollandais. Le lendemain, diverses excursions nous permirent de voir des exemples concrets de constructions adaptées. La troisième journée, enfin, fut occupée par des travaux en groupes (constitués selon des critères linguistiques), puis leurs résultats furent comparés afin d'en tirer des lignes générales d'action au sein de la CEE.

Les Hollandais parlèrent notamment d'un phénomène que nous connaissons bien: la stratégie statique consistant à construire spécialement pour les handicapés se heurte aux impératifs du marché. Ils décrivirent ensuite la mise en pratique des notions "adaptable" et "adapté", distinction qui permit une stratégie dynamique de construction. En Hollande, près d'un quart des appartements étant construits par des coopératives, les conditions du marché de l'immobilier sont différentes de ce qu'elles sont ici et dès 1985, 40 des 700 coopératives hollandaises de construction se mirent à appliquer des connaissancees jusque là purement théoriques.

Il faut ajouter que des facteurs financiers non négligeables contribuèrent au départ de cette expérience. Le principe de l'adaptabilité de la construction permet d'abaisser de 30 à 60% les coûts d'adaptation d'un logement aux besoins d'un locataire âgé ou handicapé. Ce fait joue naturellement un rôle décisif, car les travaux d'adaptation sont, aux Pays-Bas, entièrement pris en charge par l'Etat, quels que soient les revenus et les conditions de l'habitat. Le vieillissement de la population au cours des prochaines décennies pèse aussi dans la balance.

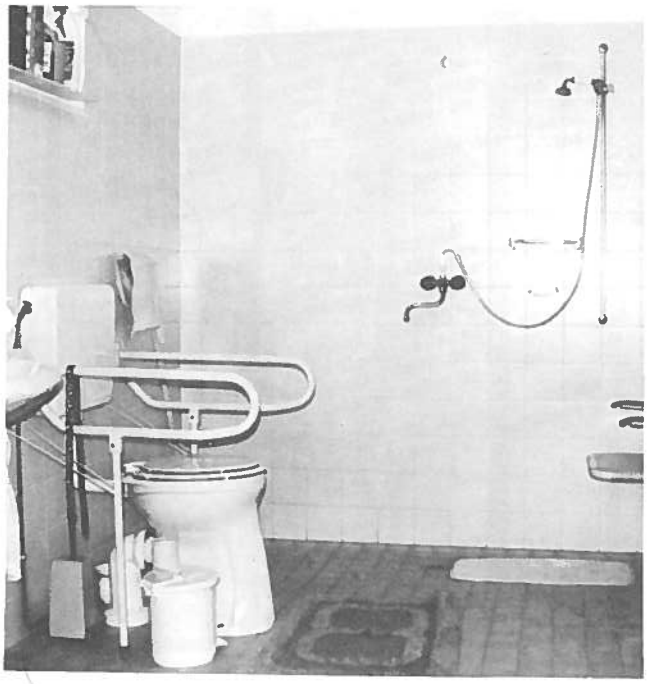

La visite de maisons bâties selon ces principes mit en évidence une autre des raisons qui expliquent pourquoi le rôle de pionnier joué par la Hollande n'est pas dû au hasard: non seulement les conditions topographiques sont idéales (tout est plat), mais les exigences en matière de construction et le niveau de celle-ci sont moins élevés qu'en Suisse: on n'installe par exemple "que" des douches, les baignoires sont passées de mode, les cuisines sont équipées de façon plus simple, mais, en revanche, les surfaces d'habitation sont généralement plus grandes. En outre, les Hollandais me semblent être des gens peu compliqués. Tous ces facteurs réunis ne peuvent que faciliter l'application du principe d'adaptabilité.

Sous réserve d'erreur de notre part, un appartement standard pour personnes âgées ne comporte pas moins de trois pièces. Toutefois l'une d'entre elles est souvent très petite et ne semble destinée qu'à accueillir des visiteurs pour une courte période. Il faut mentionner à ce propos que le système SPITEX (encore un mot à la mode!) est très répandu (soins à domicile). Cette minuscule chambre d'amis n'en est pas la seule preuve: les portes coulissantes en verre entre salle de séjour et chambre à coucher témoignent aussi de la volonté de ne pas isoler complètement les personnes alitées.

Exemple d'appartement pour personnes âgées (adaptable)

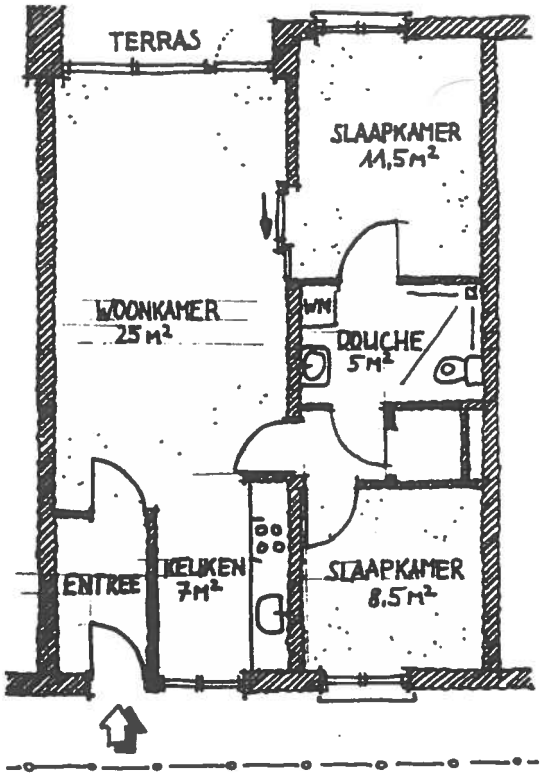

De retour à Nunspeet, nous étions pour la plupart enthousiasmés par l'expérience néerlandaise. Les Danois affirmaient quant à eux qu'ils pratiquaient depuis longtemps la construction adaptable (cf. encadré). La réunion plénière du dernier jour souligna combien il était nécessaire de prendre des initiatives et recommanda à la commission de la CEE de créer un groupe de travail formé d'experts. Les débats se conclurent sur l'espoir que l'habitat adaptable devienne une réalité européenne car, comme le fit remarquer le directeur de la NWR,"les belles phrases ne donnent pas de toit!" Si cet espoir était le seul critère d'adhésion, la Suisse serait déjà membre de la Communauté...

NWR
AANPASBAAR BOUWEN

Recommandations de la NWR pour les logements adaptés en Hollande (extrait)

a) Pour les visiteurs

- Portes d'entrée, portes de palier des immeubles et portes intérieures: embrasure de 85cm au minimum
- Seuils intérieurs de 20mm au maximum
- Ascenseur obligatoire si l'appartement est à plus de 3 mètres au-dessus de l'accès de l'immeuble
- Un WC approprié/adaptable
- Diverses prescriptions sur les dimensions minimales devant l'ascenseur et le bloc-cuisine, dans les passages,les zones de séjour et de circulation.

b) Pour les utilisateurs

- Hauteur libre des portes 210cm
- Escaliers sûrs
- Vérification du plan au moyen de plans types d'aménagement mobilier

c) Adaptabilité

- Escaliers permettant l'installation d'un monte-escalier
- Chambres à coucher de 405 x 270cm au moins avec possibilité d'élargir jusqu'à 300cm
- Dimensions de la salle de bains pouvant être portées à 215 x 215cm
- Possibilité de fixer solidement des poignées sur les murs et les cloisons.

Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli andicappati

Bulletin d'information

No 15-89 décembre 1989

Avant-propos 2
Habitat adaptable 3
Relations publiques 7
Indications techniques 11
Services régionaux de consultation 14
..... en bref 15